



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026_062

Séance du 22 juillet 2026

Le 22 juillet deux mille vingt-six à 10h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Date de l'envoi de la convocation le 06/07/2026

Etaient présents :

Représentants des communes :

CORNUT Séverine
GAILLAC Josette
ASTRUC Alain
BOUNIOU Lionel
BRUGERON Jean-Noël
COLLANGE Jean-François
GERMANAUD Alain
ITIER Jean-Paul
JACQUES Jérôme
PIGNOL Jérôme
POURQUIER Jean-Paul
SCHWANDER Marc
VALDEYRON Patrick

Etaient excusés :

Représentants des communes :

BREMOND Patricia
DURAND Bernard

Représentants des établissements publics :

SOULIER Samuel

Monsieur SAINT-LEGER Francis donne pouvoir à Monsieur ITIER Jean-Paul.

Assistaient également mesdames ABINAL Emmanuelle, Directrice du Centre de Gestion et MOUTAILLER Céline, Directrice Adjointe, ainsi que monsieur RICHAUD-EYRAUD François, comptable intérimaire à la Direction Générale des Finances Publiques.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ASTRUC Alain ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS AFFILIES AU SEIN DU
CONSEIL MEDICAL**

Le Président présente à l'assemblée :

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 et notamment les articles 4 et 4-1 relatif à l'organisation des conseils médicaux.

Les membres représentants les collectivités et établissements affiliés au centre de gestion, appelés à siéger à la formation plénière du conseil médical, sont désignés par un vote des représentants de ces collectivités au conseil d'administration du centre de gestion.

Il est proposé la composition suivante :**Présidence : Alain ASTRUC (en lien avec sa délégation)**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Alain ASTRUC Maire de Peyre en Aubrac	Jean-François COLLANGE Maire de Langogne
Josette GAILLAC Maire de Bassurels	Jérôme JACQUES Adjoint au Maire de Chanac

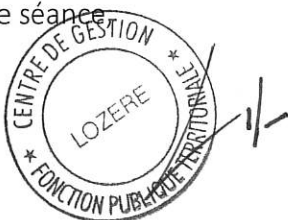
Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER la composition au conseil médical comme proposée.

Pour extrait conforme,
Mende, le 22 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Alain ASTRUC



Le Président,

Marc SCHWANDER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.